

Une nouvelle offre de service de l'UDAF 13 : La Médiation Aidants - Aidés

La médiation familiale se définit comme « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le Médiateur Familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution »

L'UDAF des Bouches du Rhône porte un service de médiation familiale depuis de nombreuses années.

Son champ d'intervention s'étend désormais aux relations conflictuelles entre aidants ou aidants / aidés vivants une perte d'autonomie liée au vieillissement, à la maladie ou au handicap.

Les conflits peuvent survenir au sein d'un couple, d'une fratrie, d'une famille élargie et se cristalliser autour de décisions importantes à prendre ou de situations difficiles à vivre : maintien à domicile ou en établissement, cohabitation conflictuelle, obligation alimentaire, succession, suspicion de maltraitance, emprise d'un enfant sur son parent âgé, mesure de protection juridique, etc.

- « Notre père a la maladie d'Alzheimer, notre mère s'épuise à s'occuper de lui mais elle ne veut pas entendre parler d'EHPAD. »

-« Mes parents vieillissent, mon frère polyhandicapé aurait besoin d'une tutelle, je n'ose pas leur en parler. »

Au niveau national cette action expérimentale s'inscrit dans le cadre d'une convention UNAF-CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

Au niveau départemental, l'UDAF 13 a porté sa candidature pour y participer en s'appuyant sur :

- Nos associations adhérentes et nos bénévoles, membres des commissions « Inter génération » ou « Handicap », qui ont fait l'analyse du besoin de médiation spécifique pour les familles confrontées à la perte d'autonomie de l'un des leurs.

- Les familles, les professionnels du domaine et les magistrats qui ont exprimé le besoin d'être soutenus lors de moments cruciaux comme l'organisation du maintien à domicile, l'entrée en établissement, la fixation de l'obligation alimentaire, les questions d'ordre patrimonial

Cette nouvelle offre de service est donc soutenue par l'UNAF, la CAF 13 et la MSA. Deux médiatrices familiales diplômées d'Etat, formées aux conflits et aux modalités d'accompagnement adaptées à ces situations complexes, reçoivent sur rendez-vous les aidants et/ou aidés qui le souhaitent.

Cette action vise à la préservation des liens et s'inscrit dans le champ des solidarités familiales et inter générationnelles : elle est donc pleinement en accord avec l'identité, les valeurs et l'expérience au profit des familles que porte l'UDAF 13.

Contacts :
mediation.familiale@udaf13.fr

Sophie CORTELL / 06 85 19 42 94

Muriel MAEDER / 06 38 99 32 76



Focus sur les administrateurs de l'Udaf 13

Trois questions à Madame Joelle Lauro, Vice-Présidente de l'association UNAPEI 13

Quel est votre engagement associatif ?

Je suis engagée auprès des personnes handicapées par le biais de l'UNAPEI 13 dont je suis la Vice-Présidente. Mon fils est d'ailleurs accueilli en ESAP et en foyer d'hébergement depuis 20 ans.

L'UNAPEI est une association de parents pour les personnes en situation de handicap, sur le 13, le 04 et le 05. Nous accuei

llons 2000 personnes, de 3 ans à la fin de vie, sur tous les niveaux d'accueil.

Depuis quand êtes-vous à l'Udaf ?

Depuis plusieurs années, nous nous étions rencontrés lors du forum Vivacité. Nous avons rejoint l'Udaf pour essayer, voir ce que cela pouvait nous apporter, et finalement nous ne sommes jamais partis.

J'avais par ailleurs déjà travaillé avec l'Udaf en tant que parent d'élève.

L'Udaf en un mot ?

J'ai envie de dire les familles pour les familles. On est tous issus d'une sphère familiale, plus ou moins grande, mais c'est ce qui nous mène à l'Udaf. Au final, c'est une institution qui permet une rencontre, un échange entre les familles et pour les familles.

Publication mensuelle éditée par l'Udaf des Bouches-du-Rhône association reconnue d'utilité publique.

Administration et siège social :
143 avenue des Chutes Lavie - 13013 Marseille
04.91.10.06.00 - contact@udaf13.fr
Site : www.udaf13.fr

Directeur de la publication : Jean-Maurice Airaud
Responsable de la rédaction : Alain Delevenne
Rédaction : Alain Delavenne, Morgane Dutertre
Photo : DR Udaf 13.
Dépôt légal : Janvier 2020
Parution : Janvier 2020
ISSN : 2551-1564



Lettre Contact

Octobre 2020 - n° 264

La lettre d'information de

l'Udaf des **BOUCHES-DU-RHÔNE**

Les 1000 premiers jours d'un enfant.

Allongement du congé paternité : une avancée, mais...

A partir du 1^{er} Juillet 2021 la durée du congé paternité , actuellement de 14 jours passera à 28 jours. Une mesure qui va dans le bon sens mais dont l'allongement se révèle moins ambitieux que ce qui a pu être proposé par la commission d'experts présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik sur les 1000 premiers jours de l'enfant. Elle a remis son rapport proposant un allongement à neuf semaines du congé paternité et ce afin que le parent puisse nouer un lien d'attachement avec l'enfant. « Il faut du temps, de la disponibilité et de la proximité physique et émotionnelle de la part des parents pour qu'ils construisent avec leur bébé une relation harmonieuse » déclarait Boris Cyrulnik.

« Il faut du temps, de la disponibilité et de la proximité physique et émotionnelle de la part des parents pour qu'ils construisent avec leur bébé une relation harmonieuse »

Renforcer la présence du père durant la première année est indispensable pour le bien être de l'enfant.

Congé paternité : Comment ça se passe ailleurs ?

Les Scandinaves raflent la mise avec notamment la **Norvège** avec un dispositif qui évolue sans cesse. Le congé paternité permet de prendre 15 semaines pour s'occuper de son nouveau-né tout en percevant l'intégralité de son salaire. En **Suède** le congé parental peut durer 480 jours à se partager entre la mère et le père avec le maintien de 80% du salaire. Concernant la **Finlande** en 2021 les deux parents recevront 164 jours chacun. Une avancée considérable pour l'égalité femmes-hommes.

En **Espagne** le congé paternité est de 12 semaines et passera à 16 semaines en 2021 indemnisées à 100%. Pour le **Portugal** le père a droit à 5 semaines payées. En **Allemagne** il n'y a pas de

politique de congé paternité. En revanche le père peut partager 14 mois de congé parental avec la mère de l'enfant. Tous les deux perçoivent 65% de leur salaire.

Italie 7 jours de congé paternité payés , **Grèce** 2 jours de congé paternité payés .

« En Suède le congé parental peut durer 480 jours à se partager entre la mère et le père avec le maintien de 80% du salaire. »

Nous serons attentifs aux recommandations de la commission des experts qui seront examinées par le gouvernement dans les prochaines semaines et notamment sur :



- La création d'un parcours des 1000 jours, qui comprendrait un accompagnement personnalisé dès le 4ème mois se poursuivant en maternité jusqu'au domicile.
- La généralisation de l'entretien prénatal précoce, qui ne concerne aujourd'hui que 28% des grossesses.
- L'augmentation des moyens des maternités et des PMI afin que chacune des maternités bénéficie d'un lien étroit avec la PMI pour mieux accompagner les parents.
- La généralisation et l'harmonisation du projet éducatif de l'accueil des enfants avant 3 ans, etc .

Les 1000 premiers jours (période comprise entre le 4ème mois de grossesse et les deux ans de l'enfant) sont reconnus aujourd'hui comme une étape fondatrice et essentielle au bon développement de l'enfant

Projet à venir

Le comité Exécutif de la Fondation France Parrainages a choisi de soutenir le projet de l'association « Parrainage de proximité d'un enfant » (calineurs de bébés) dans le cadre d'un appel à projets . Il a pour objectif de :

- Tisser une relation affective avec des nourrissons en manque de lien en dehors de celui des actes de la vie quotidienne prodigués par le personnel soignant ou éducatif .
 - Favoriser le développement psychomoteur harmonieux du petit enfant en étayant sa prise en charge pour mieux répondre et satisfaire ses besoins ;
- L'association va entamer très prochainement une action expérimentale sur Marseille .



Patrice CHAMBION
de l'Association
Parrainage de Proximité

Le Billet d'Humeur de l'Udaf

Au bonheur des oukases !

Loués soient nos responsables nationaux ! Oui, dans cette crise où rien ne leur est épargné je veux leur dire toute ma reconnaissance. Ils ont pensé à tout vous dis-je ! Dans leur immense bonté ils ont même pensé à être gentils à notre place en décrétant de là-haut une gratification de 1500 euros pour tous les salariés du secteur médico-social. Enfin, pas tous.

Nos responsables qui pensent à tout ont établi une liste des établissements concernés et c'est assez ballot mais elle est particulièrement incomplète dès lors qu'on aborde les établissements sous tutelle des Conseils Départementaux comme les Maisons d'Enfants qui ont pourtant assumé et assuré auprès des enfants 24h/24 puisque les écoles étaient fermées sur ordre...d'en haut !

Et puis...ce sera plutôt 1000 euros parce que les 1500 ont un peu rétréci au cours des quelques mois de réflexion sur la façon dont les établissements allaient être remboursés. On leur pardonne aisément compte tenu des soucis qui les assaillent et on comprend bien que la réflexion sur les éventuels remboursements qui interviendront un jour ou pas...soit encore en cours.

En attendant, grâce à ces magnifiques intentions d'en haut et à leur superbe communication ce sont les directeurs qui sont à la fête, particulièrement ceux qui gèrent à la fois (ça c'est une expression très appréciée là-haut !) des établissements compris dans la liste de nos responsables comme les UDAF et

ceux...oubliés par nos responsables qui pensent toutefois à tout.

Aucune certitude sur la prise en charge mais des salariés qui ont bien tout entendu et qui entendent encore.....bénéficier de ce généreux cadeau...de nos responsables nationaux.

Alors chers Directeurs, si vous vous demandez comment procéder pour attribuer cette prime, je vous donne un bon conseil : tournez-vous vers la prime PEPA.

Là au moins, ils ont vraiment pensé à tout. Il s'agit d'arroser largement, sans condition. Bien entendu elle vous coutera le montant de la prime mais pour retrouver dans vos organisations la paix sociale que nos responsables se sont évertués à mettre à mal, vous pourrez bien faire cet effort.

Pour la trésorerie, aucune difficulté, tournez-vous donc vers les Banques, l'argent coule à flots en ce moment, en tous cas là-haut

Et si malgré cela vous avez encore quelques doutes sur ce superbe cadeau qui nous a été légué c'est peut-être que vous êtes enfin prêts à briguer...des responsabilités nationales !

Un premier de corvée des Bouches du Rhône !

L'Assemblée Générale de l'UNAF à Paris

Le samedi 26 septembre, le Président de l'Udaf des Bouches-du-Rhône Monsieur Jean-Maurice Airaudo s'est rendu à l'Assemblée Générale de l'UNAF à Paris.

Cette journée fut consacrée à l'analyse du rapport moral et financier et à un bilan de cette période inédite.

Un moment d'échanges constructifs avec les nombreux Présidents d'Unions Départementales présents à cette réunion.



Rencontre avec le député Jean-Marc Zulesi

Le vendredi 18 septembre 2020, l'Udaf des Bouches-du-Rhône a rencontré le député de la 8ème circonscription, sur l'antenne de Salon-de-Provence .

Ce fût l'occasion de revenir sur le fonctionnement des services, sur le travail des équipes de l'Udaf, et de discuter des dispositifs existants (Parrainage de proximité, médiation familiale...).



Rencontre avec M. Grégoire Charpentier, Directeur Général de la société Famille et Provence

Le 8 septembre 2020, le Président de l'Udaf, Monsieur Jean-Maurice Airaudo, ainsi que son Directeur Général, Monsieur Amar Sari, ont été reçus par Monsieur Grégoire Charpentier, Directeur Général de la société Famille et Provence.

Report du Famillathlon 2020

Compte tenu de la difficulté actuelle à organiser des événements liée au contexte Covid-19, et devant l'incertitude des semaines et mois à venir, les membres du bureau de l'Udaf des Bouches-du-Rhône ont décidé de reporter la manifestation du Famillathlon (prévue le 18 Octobre 2020) à l'année prochaine...

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous, lorsque la situation sanitaire sera plus stable, afin de travailler ensemble à l'organisation de cette belle manifestation et lui donner toute l'envergure qu'elle mérite !

Merci pour votre compréhension, et à très vite !

La rencontre a permis un échange constructif et prometteur entre les deux institutions. Une présentation des dispositifs PCB et de Familles Gouvernantes à l'ordre du jour.

